



Délibération
N° 2022-030

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : LANCEMENT DU CONCOURS « JARDINS ET BALCONS FLEURIS » - APPROBATION DU
REGLEMENT – DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU JURY – FIXATION DES PRIMES

Date de la convocation : 13/05/2022

SEANCE DU 17 MAI 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX et le dix-sept mai à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

Absents :

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, M. GRAZIANI Jean-Charles .

Mme M. LEONARDI Bernard a donné pouvoir à Mme SIGURANI Marielle,
Mme CASANOVA Nicole a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,
M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,
M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. POLIFRONI Bruno,
M. REVELLI Hervé a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule,
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme FORNESI Marie-Dominique,
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23

En exercice : 23

Présents : 11

Absents : 5

Représentés : 7

Mme FILIPPI Augusta a été nommée secrétaire.

Madame Le Maire informe l'Assemblée que la Commission de l'Environnement souhaite proposer à nos concitoyens de contribuer à l'embellissement de notre commune au travers d'un concours « jardins et balcons fleuris ». A ce titre, Mme Fornesi Marie-Dominique, Vice-Présidente de la Commission Environnement présente le concours et le projet de règlement.

Sans distinguer littoral et montagne, 4 catégories sont définies selon les typologies de constructions visibles depuis la voie publique (appartement, commerce, maison avec jardin visible de la rue, façade de maison sans jardin).

Le concours est gratuit et ouvert à toute personne domiciliée sur la commune qu'elle soit propriétaire ou locataire en habitat individuel ou collectif (à l'exception des membres du jury et du conseil municipal).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20220517-0372022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2022



L'inscription, avant le 31 mai 2022, est obligatoire . Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site internet de la Commune et disponible à la mairie de Pietranera ainsi qu'à la mairie annexe de San Martino.

Le jury est composé par les membres de la commission de l'environnement. Il sera présidé par Madame Le Maire, avec comme suppléante Marie Dominique Fornesi, mais également un membre du service en charge des espaces verts et d'une personne du service communication.

Les critères de sélection : qualité de la floraison, du fleurissement, développement durable.

Les premiers de chaque catégorie recevront un bon d'achat de 150 euros dans une jardinerie. Tous les participants recevront un lot de consolation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

DÉCIDE

- ✓ D'approuver le règlement du concours « jardins et balcons fleuris »
- ✓ D'approuver la composition du jury,
- ✓ D'approuver la fixation des primes.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI